

Rapport-préavis N° 2-2021 au Conseil communal

répondant

- au postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly» et
- partiellement au postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts «Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain»

Date proposée pour la séance de Commission :

Mardi 26 janvier 2021 à 18h00
Castelmont, salles 1 et 2

Délégués de la Municipalité : Antoine Reymond et Anne Bourquin Büchi

Prilly, le 12 janvier 2021

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. Objet du rapport-préavis

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly» et partiellement au postulat au postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts «Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain», tous deux postulats en lien avec la sécurité dans l'espace public.

2. Postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly»

2.1 Rappel du postulat

Déposé le 5 mai 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire de 2015 à 2018, avec un délai de réponse fixé au 31 décembre 2020. Ce postulat invite la Municipalité d'étudier la sécurité de tous les passages pour piétons de la Commune, de revoir ceux qui sont dangereux, notamment pour les élèves des établissements scolaires en y installant par exemple des feux de signalisation et de revoir la priorisation des feux au bénéfice des piétons.

2.2 Réponse de la Municipalité

Se basant sur le rapport de la société Swiss Traffic établi en 2015, la Municipalité a décidé de procéder dans un premier temps à l'assainissement des passages pour piétons sur certains axes et carrefours concernés par des travaux exécutés sur les collecteurs ainsi que ceux qui pouvaient être rectifiés sans engager de gros investissements. Depuis 2018, un groupe de travail constitué de représentants du Service des Travaux et de la Police de l'Ouest a été chargé d'examiner les situations les plus problématiques et de proposer des solutions coordonnées lors de travaux routiers. Pour la suite du processus, il y aurait éventuellement lieu de confier à Swiss Traffic la mise à jour de son précédent rapport et d'établir un budget général des mesures à engager afin d'assainir les passages-piétons présentant encore un danger en vue de soumettre un préavis au Conseil communal.

A la lumière de ces travaux, les travaux suivants ont été menés à chef :

- Rte de Cossonay, devant la COOP : modification de l'îlot central et rabattement du trafic sur la voie bus;
- Rte de Cossonay 42 : passage pour piétons supprimé;
- Rte des Flumeaux 2 : signal passage pour piétons mis avant le virage;
- Rte de Broye : suppression des éléments masquant avec la construction de la nouvelle route et ajout d'une paire d'îlots;
- Rte de Cossonay, hauteur Floréal : mise en place de deux paires d'îlots séparatifs;
- Av. de Floréal : suppression du passage pour piétons au profit de la Z/20 et du trottoir continu;
- Ch. du Vieux-Collège, tronçon inférieur : 1 place de parc supprimée + ligne d'arrêt remontée de 2 à 3 mètres;
- Ch. du Vieux-Tilleul, tronçon Est : signal passage pour piétons ajouté
- Av. Léman, hauteur Migros : signal passage pour piétons ajouté
- Rte de Cossonay, hauteur Huttins : 1 place de parc supprimée, marquage ppp supprimé entre les îlots et marquage élargi de part et d'autre des îlots.
- Av. des Cerisiers/Jolimont : passage pour piétons supprimé
- Ch. des Passiaux, après parking : passage pour piétons supprimé
- Av. de la Confrérie/rte des Flumeaux : îlot marqué côté Confrérie.
- Av. de la Confrérie/rue des Métiers : îlots élargis
- Rte des Flumeaux, hauteur Raiffeisen : ajout signaux passage pour piétons.
- Ch. de la Lande : 1 place de parc supprimée et pose d'un élément fixe.
- Ch. de la Coudraie : marquage au milieu du passage pour piétons - «îlots marqués»;
- Av. de la Vallombreuse/Coudraie : ajout signal passage pour piétons;
- Av. de la Rochelle/privé : passage pour piétons rafraîchi + signaux passage pour piétons et bandes réfléchissantes sur barrières changés;

- Av. du Chablais, hauteur café des Bouchers : 2 places de parc supprimées et pose d'un élément fixe;
- Av. de la Confrérie inférieure : 2 places de parc supprimées et construction d'un bastion;
- Ch. du Centenaire 8 : passage pour piétons supprimé;
- Ch. Grand-Vigne, vers l'école : 1 signal passage pour piétons ajouté;
- Ch. Grand-Vigne, sentier Coteau : ajout d'une balise sur le bac à fleurs + ajout de potelets afin de rétrécir le passage;
- Cery 28 : passage pour piétons supprimé;
- Carrefour Floréal/Pommerai/Rochelle : suppression de tous les passages pour piétons;
- Av. de la Rochelle au niveau du virage en "S" : suppression du passage pour piétons;
- Ch. du Viaduc : avec le CSM, la problématique de visibilité sur le passage pour piétons a été supprimée;
- Ch. des Planches : suppression du passage pour piétons au niveau du ralentisseur supérieur, en aval du temple;
- Rte du Chasseur, hauteur ch. des Creuses : suppression du passage pour piétons.

De plus, année après année, les passages pour piétons dont les couleurs sont passées se voient restaurés afin que la sécurité soit maximale.

Enfin, les «chemins de l'école» ont été améliorés en termes de sécurité : pose ou déplacement de panneaux indicateurs et engagement de personnes sécurisant - aux heures de rentrée et de sortie scolaires - le passage pour piétons sis à la Rte de Cossonay à hauteur de l'Administration communale. En outre, l'ensemble du dispositif de sécurisation des traversées piétonnes sur l'axe en question sera revu dans le cadre des travaux de réalisation des BHNS qui seront prochainement menés (cf. préavis N° 5-2020).

3. Postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts «Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain»

3.1 Rappel du postulat

Déposé le 5 mars 2018, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité à la même date. Il a fait l'objet d'un rapport intermédiaire en 2020, avec un délai de réponse fixé au 31 décembre 2020. Ce postulat invite la Municipalité à étudier la possibilité de mettre en oeuvre des marches exploratoires dans les différents quartiers de la Ville de Prilly, afin de mettre en lumière les besoins spécifiques des femmes dans l'espace public et d'offrir des solutions concrètes aux problèmes qui seront identifiés par elles.

3.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a demandé au Service Jeunesse d'élaborer une première phase de réflexion sur ce sujet, et a aussi eu l'occasion de se pencher sur les actions mises en place par la Ville de Lausanne pour répondre à une interpellation semblable. Il en est ressorti les éléments suivants :

L'outil "marches exploratoires" telles que proposé par le postulat est une approche intéressante. Il convient bien dans une ville comme celle de Lausanne qui a développé une politique des quartiers depuis plusieurs années. Toutefois, le mettre en place de but en blanc à Prilly, sans action ou étape préalable comporte plusieurs risques.

Avant tout celui de ne toucher qu'une seule frange de la population. Or, si Prilly souhaite effectuer une telle démarche, il serait intéressant de pouvoir entendre l'avis de tous et toutes et pas uniquement les personnes se sentant déjà concernées par la problématique. Il serait donc nécessaire de questionner les habitants qui justement n'utilisent pas ou peu l'espace public afin d'en connaître les raisons. A la lecture de l'expérience de marche exploratoire réalisée à Lausanne, on peut souligner que seule une mince couche de population était présente.

Et aussi, si les hypothèses posées par le postulat sont pertinentes, elles induisent cependant un biais cognitif et orientent les résultats qui seront relevés lors des marches exploratoires. Le Service jeunesse a effectivement constaté sur le territoire prillérain que la gent féminine investit moins l'espace public et que lorsque cela est le cas, il y a de grandes différences entre la présence masculine et la présence féminine. En d'autres termes, les hommes et les femmes n'utilisent pas les espaces urbains de la même manière. Par conséquent, il serait intéressant de comprendre en premier lieu comment les un-e-s et les autres vivent et utilisent l'espace public. Ceci impliquerait d'intégrer autant les hommes que les femmes dans cette démarche, sans distinction de genre.

Il apparaît également essentiel de savoir s'il existe une réelle problématique concernant l'espace urbain selon les habitants de Prilly. Aller questionner la population sur son vécu de ces espaces permettrait d'entamer une réflexion et une prise de conscience et ainsi faire émerger un nouveau regard.

De cette réflexion est donc née l'idée de mener une consultation large de la population. Cette première consultation, inclusive, devrait permettre de vérifier si la problématique, telle que décrite dans le postulat existe réellement. Par la suite, elle permettrait de pousser la réflexion plus loin, à propos des aménagements et des infrastructures présentes sur le territoire communal.

Afin de réaliser cette première étape de consultation, le Service Jeunesse pourrait s'appuyer sur les compétences des TSP et des animateurs/animateuses socio-culturel/le/s. Leur présence dans l'espace public les rend accessible et elles/ils sont connus d'une partie de la population.

Une telle démarche demande, par contre davantage de ressources humaines (préparation, temps de recherche, etc.) et du temps. En effet, pour que cette action prenne tout son sens et qu'elle soit utile, elle doit s'inscrire dans la durée. Le Service jeunesse ne peut pas absorber une nouvelle charge de travail dans ses pourcentages d'activité et, s'il est clair que les compétences pour mener un tel projet existent au sein de ce Service, il serait nécessaire de pouvoir obtenir du temps de travail supplémentaire pour le mener à bien.

Suite à ces réflexions, afin de pouvoir répondre à ce postulat et mener à bien ce projet intéressant, il est nécessaire de prévoir un poste d'animateur/animateuse socio-culturel/le à 10 % sur deux ans (CDD) puis de financer trois marches exploratoires, une par quartier confiée à un mandataire externe.

Le cadre de ces marches exploratoires et leur coût ne pourront être valablement établis qu'une fois la première phase accomplie, raison pour laquelle ils ne figurent pas dans ce préavis.

4. Aspects financiers

4.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

4.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Afin pouvoir évaluer la possibilité de mettre en oeuvre des marches exploratoires dans les différents quartiers de la Ville de Prilly, et ainsi répondre définitivement au postulat PO 1-2018, il s'agit de réaliser une première étape de consultation de la population, qui nécessite l'engagement, à un taux d'activité de 10 %, en CDD sur deux ans, d'un/e animateur/animateuse socio-culturel/le. Le montant à prévoir pour ce poste est de CHF 9'600.00 pour les charges salariales "surnuméraires", auxquelles s'ajoutent 27 % de charges sociales, soit un coût annuel arrondi de CHF 12'200.00 - CHF 24'400.00 au total sur deux ans - à charge des budgets «Personnel occasionnel» 2021 et 2022 du Service Jeunesse (comptes 3012.000.7190 et suivants).

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Prilly

- vu le rapport-préavis N° 2-2021,
- ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- considérant que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

1. d'accepter la réponse apportée au postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly», et de classer ledit postulat;
2. d'accepter la réponse partielle apportée au postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts «Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain»;
3. de permettre la réalisation d'une première étape de consultation de la population par l'engagement d'un/e animateur/animateur socio-culturel/le à 10 % pendant deux ans;
4. d'octroyer à cet effet un montant de CHF 24'400.00 arrondi sur deux ans, soit CHF 12'200.00 sur le budget 2021 et CHF 12'200.00 sur le budget 2022, à charge des comptes «Personnel occasionnel» du Service Jeunesse (3012.000.7190 et suivants).

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 11 janvier 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

A. Gillièron

J. Mojonnet

Annexes :

- Texte du postulat PO 1-2014 de M. l'ex-Conseiller J. Mrazek & Consorts «Pour la sécurisation des piétons à Prilly»
- Texte du postulat PO 1-2018 de Mme la Conseillère P. Clivaz Luchez & Consorts «Femmes en marche, un autre regard sur l'espace urbain»